

(1)

(N° 172.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1895.

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail
et des Travaux publics pour l'exercice 1895 (1).

I. AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. DE LANTSHEERE.

ART. 58.

Augmenter de 90,000 francs le chiffre du crédit, qui serait ainsi porté de 2,195,020 francs à 2,285,020 francs.

ART. 94.

Supprimer les mots : « *le redressement de la Montagne de la Cour* » et diminuer de 90,000 francs le chiffre du crédit, qui serait ainsi réduit de 245,000 francs à 155,000 francs.

TH. DE LANTSHEERE.

II. AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. HUYSHAUWER.

ART. 65^{bis}.

Réimpression du cahier général des charges de l'État, avec insertion de clauses destinées à garantir aux ouvriers des entreprises de travaux publics, un salaire minimum, le repos du dimanche, la suppression du travail de nuit et l'assurance contre les accidents du travail.

Là où existent des Conseils de l'Industrie et du Travail ou des corporations professionnelles, le taux du salaire minimum sera déterminé de commun accord avec ces collèges.

A. HUYSHAUWER,
CH. MOUSSET,
H.-J. COLFS,
F.-G. LAUTERS.

(1) Budget, n° 5, VII
Rapport, n° 70.
Amendements, n° 69, 96, 126, 141 et 171.
Rapport sur des amendements, n° 95.